



La qualité pour l'artisan

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907 / 2006 (REACH)

# 811 Alfa Etanchéité liquide

## RUBRIQUE 1 : Identification de la substance / du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

811 Alfa Etanchéité liquide

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Etanchement combiné

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Alfa GmbH  
Ferdinand-Porsche-Straße 10  
73479 Ellwangen / Germany  
Téléphone: +33 (0)9.86.87.86.05  
Online-Shop: alfa-direct.fr

#### Informations sur la fiche de données de sécurité :

E-Mail: contact@alfa-direct.fr

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 03.83.22.50.50

## RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

### 2.2. Éléments d'étiquetage Règlement (CE) n° 1272/2008

#### Étiquetage particulier de certains élanges

EUH208 Contient 5-Chlor-2-méthyl-4-isothiazolin-3-on: 2-Méthyl-2H -isothiazol-3-on (3:1), 2-Méthyl-2Hisothiazol-3-on, 1,2-Benzisothiazolin-3-on. Peut produire une réaction allergique.  
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation  
Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards

### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.



La qualité pour l'artisan

**Fiche de données de sécurité** conforme Règlement (CE) n° 1907 / 2006 (REACH)

**RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Caractérisation chimique**

Dispersion de polymères en phase aqueuse avec une charge inerte.

**RUBRIQUE 4 : Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Après inhalation**

En cas de symptômes respiratoires: Veiller à un apport d'air frais.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

**Après ingestion**

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyen d'extinction**

**Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant  
Moyen d'extinction approprié Eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2)

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.



La qualité pour l'artisan

**Fiche de données de sécurité** conforme Règlement (CE) n° 1907 / 2006 (REACH)

**RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Protection individuelle: voir paragraphe 8

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

**RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé

Matériel inadéquat pour récipients/installations: Aluminium, Cuivre, Alliage, cuprifère

**Indications concernant le stockage en commun**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver hors gel.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Applications chimiques du bâtiment et du génie civil

**RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Conseils supplémentaires**

Ne contient aucune substance en concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de travail.





La qualité pour l'artisan

**Fiche de données de sécurité** conforme Règlement (CE) n° 1907 / 2006 (REACH)

**Propriétés comburantes**

Non comburant.	
Pression de vapeur	non déterminé
Densité (à 20 °C)	ca. 1,5 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
Coefficient de partage	non déterminé
Viscosité dynamique	ca. 15.000 mPa·s
Densité de vapeur	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé

**9.2. Autres informations**

Teneur en solide: non déterminé

**RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

aucune/aucun

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

le mélange n'est pas classé dangereux conformément à la directive (EG) 1272 (2008)CE1999/45.

**Expériences tirées de la pratique**

**Observations relatives à la classification**

Cet article ne contient pas de matières ou de préparations dangereuses susceptibles d'être libérées dans les conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.



La qualité pour l'artisan

**Fiche de données de sécurité** conforme Règlement (CE) n° 1907 / 2006 (REACH)

**RUBRIQUE 12 : Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Autres effets nocifs**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

080410 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

**Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**

08 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION

**L'élimination des emballages contaminés**

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage

**RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport**

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.



La qualité pour l'artisan

**Fiche de données de sécurité** conforme Règlement (CE) n° 1907 / 2006 (REACH)

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

**Information supplémentaire**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. transporter protégé du gel.

**RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE Information supplémentaire**

À observer: (EU) 2019/1021, (EG) 1107/2009, (EU) 649/2012

**Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

**Information supplémentaire**

Emicode EC 1+

**RUBRIQUE 16 : Autres informations**

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

**Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

EUH208 Contient 5-Chlor-2-méthyl-4-isothiazolin-3-on: 2-Méthyl-2H -isothiazol-3-on (3:1), 2-Méthyl-2Hisothiazol-3-on, 1,2-Benzisothiazolin-3-on. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation.  
Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.